



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 juin 2024 à 19 h, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble sis au 14, rue Winfield, et désigné sous le numéro de lot 4 744 974.

La dérogation vise à autoriser la construction d'une résidence bigénérationnelle à 1,45 m de la ligne latérale de terrain, alors que le règlement exige une marge minimale de 2 m. La disposition règlementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 4.1 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements.

La dérogation vise également à autoriser la construction d'un garage isolé en cour avant, alors que le règlement autorise les garages isolés seulement dans les cours arrière, latérale et avant-secondaire. La disposition règlementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.3.2 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 24^e jour de mai 2024.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA